Fédération Françaises des Apiculteurs Professionnels
154 avenue Jean Rabot - 26400 CREST
Siret: 518 225 313 00023

contact@apipro-ffap.fr
06 44 79 72 47

Le 4 novembre 2025

A destination d'ADA France, InterApi,
les syndicats de l'amont, les apiculteurs de la FFAP

Objet : Réponse FFAP au courrier ADA France au sujet d'InterApi

La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels a pris connaissance du courrier d'ADA France relatif à la situation d'InterApi et à la place qu'elle y occupe en l'absence des syndicats.

Il est souligné à juste titre le déficit de représentation syndicale. Mais il serait réducteur d'y voir un simple désengagement : l'origine de cette usure réside dans les dysfonctionnements structurels d'InterApi. Depuis plusieurs années, les élu·es syndicaux se heurtent à un mode de fonctionnement défaillant. La FFAP a pourtant pris ses responsabilités, en bloquant temporairement et volontairement la feuille de route 2025 dès 2024 pour imposer une restructuration de la programmation. Malgré quelques avancées, des blocages persistent.

Les règles de financement, notamment, manquent de clarté. Certaines ADA découvrent a posteriori que certains projets ne peuvent être éligibles à InterApi que s'ils sont cofinancés par ailleurs. Une clarification des critères d'éligibilité, des calendriers et de la stratégie globale de financement est indispensable pour transformer le travail collectif en décisions concrètes et opérationnelles.

Par ailleurs, au lieu de recentrer les priorités, InterApi continue d'empiler de nouveaux sujets sans traiter les anciens – comme la « nouvelle » question de la sélection en commission RPP. La FFAP a pourtant alerté à de nombreuses reprises sur les effets de «saupoudrage », non seulement d'un point de vue budgétaire, mais aussi en termes de mobilisation et de charge de travail pour les élu·es.

Plus préoccupant encore : la gouvernance actuelle pose un problème majeur. Le président agit sans mandat clair du conseil d'administration. L'exemple de la refonte du dispositif OMAA est révélateur : son pilotage a été engagé par InterApi sans validation en Conseil d'Administration, sans clarification du rôle de l'interprofession. De même, la question du FMSE – longuement débattue mais jamais validée faute de consensus syndical – a été évoquée publiquement lors de ces rencontres OMAA, entre le SNGTV et lnterApi, sans mandat du CA.

Dans ces conditions, il est essentiel de ne pas faire porter la responsabilité de la situation aux syndicats, mais de reconnaître les **défaillances de gouvernance qui expliquent leur retrait**. Le retour durable des organisations professionnelles à la table passe par une refonte en profondeur de cette gouvernance, fondée sur la transparence et la collégialité.

La FFAP reste attachée à une interprofession représentative et constructive afin de structurer la filière apicole française. C'est pourquoi, nous demandons la mise en place d'une **présidence partagée précédée d'un retour syndical fort**, seul gage d'une interprofession équilibrée.
Aussi, dans une démarche de soutien au réseau et d'allègement de la charge portée par les élus, la FFAP propose d'allier l'utile à l'efficace en affectant une partie du budget InterApi au **financement des charges des structures importantes du réseau** confrontés à ce besoin réel. En effet, ces charges ne sont pas éligibles par le programme d'assistance technique régionale/nationale et cela permettrait de garantir une juste répartition des financements à l'ensemble des régions – quelque soit la force de travail des ADA.

Nous partageons le souhait d'ADA France de voir InterApi réunir toutes les sensibilités de la filière. Mais cela suppose d'abord une remise en question collective des méthodes actuelles, seule voie pour restaurer confiance et engagement.

Dans le but d'identifier plus précisément les attentes collectives de la filière, la FFAP lance un questionnaire visant à évaluer la représentativité et la perception d'InterApi par les principaux contributeurs au budget interprofessionnel, à savoir les apiculteurs.

Syndicalement,

Le bureau de la FFAP